

COMPTE-RENDU

COPIL EVALUATION DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU SAGE DE L'ELORN

Jeudi 19 septembre 2013

Etaients présents :

Sophie KUHN (bureau d'études ADAGE)

Thierry FAYRET, Philippe MASQUELIER, Jérôme VASSAL, Nolwenn LE GAC (Syndicat de Bassin de l'Elorn)

Benoît HUOT (Moulins du Finistère)

Pascal CRENN (FDSEA), Alain LAMOUR (Chambre d'Agriculture) ; Denis SANQUER (Agriculteurs des Bassins Voisins de l'Elorn)

Yann Fanch KERNEÏS (mairie Plouzané) ; Philippe HERAUD (mairie Plouneventer) ; Lucien VIGOUROUX (mairie Pencran) ; Henri BILLON (mairie Loc-Eguiner) ; Bernard MANAC'H (Syndicat Plateau Ploudiry) ; Laurent MAZURIE (mairie Saint-Servais) ; Paulette DUBOIS (mairie Brest) ; Patrick LECLERC (mairie Landerneau) ; Laetitia LE GURUN (P.N.R.A)

Stephan GAROT (DDTM) ; Philippe SEGUIN (Agence de l'Eau) ; Vladimir DE LAPOUGE (Conseil Général)

Etaients excusés :

François COLLEC (mairie de Loperhet) ; Patrick MONFORT (IFREMER)

Le Président Thierry Fayret introduit la réunion de ce deuxième comité de pilotage de la démarche d'évaluation du contrat 2011-2013 sur le bassin versant du SAGE de l'Elorn.

Suite à la première réunion avant l'été, des « questions évaluatives » ont été formulées et ont servi de base à une démarche d'analyse des actions et résultats du contrat par les services du Syndicat, ainsi qu'à des entretiens passés notamment auprès d'élus et d'agriculteurs du bassin. Des questionnaires spécifiques (ci-joint) ont été élaborés avec le bureau ADAGE pour réaliser ce travail.

Jérôme Vassal, au moyen du diaporama ci-joint, resitue le contexte de cette démarche d'évaluation du premier contrat d'application du SAGE sur la période 2011-2013, avec déclinaison d'objectifs et définition d'actions correspondantes par les services du Syndicat de Bassin de l'Elorn et de de Brest Métropole Océane, co-porteurs du programme.

Il s'agit principalement d'actions visant à mobiliser les acteurs du bassin versant autour des enjeux du SAGE, et plus précisément pour le respect de ses préconisations et prescriptions.

Les moyens humains et financiers mis en œuvre dans le contrat sont présentés, ainsi que leurs correspondances avec les orientations du SAGE.

Jérôme Vassal présente également une analyse, sur la base du tableau de bord des indicateurs, des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

Sophie Kuhn estime que, sur cette base, les thèmes relatifs aux enjeux « qualité de l'eau et satisfaction des usages » et « disponibilité de la ressource et inondations » connaissent des résultats contrastés, ceux concernant l'enjeu « qualité des milieux et aménagement du territoire » sont plutôt bien avancés.

En réponse à une question, Philippe Masquelier précise le niveau d'avancement des actions portuaires, en fait partiellement indépendantes du contrat de bassin.

Jérôme Vassal évoque le résultat des entretiens passés avec quelques élus et agriculteurs du bassin, sur la base des questionnaires élaborés ; il explique que peu de retours ont été reçus suite à l'envoi des questionnaires, et que la formulation des « questions évaluatives » a sans doute un peu effrayé ou découragé les volontaires pendant la période estivale...

Jérôme Vassal fait part également des récents résultats de l'analyse régionale de l'enquête statistique sur l'évolution des pratiques agricoles sur et en dehors des bassins versants, qui permettent d'éclairer un peu les spécificités du territoire dans ce domaine.

En réponse à une question sur la représentativité des échantillon utilisés, Jérôme Vassal répond que cette enquête a été faite de façon très rigoureuse sur la base d'échantillons statistiquement représentatifs suivant la taille des territoires et de leur nombre et types d'exploitations.

Concernant le territoire de l'Elorn, une présentation des résultats 2011 (période des enquêtes) a été faite pour le bassin versant du SAGE de l'Elorn, complétée d'une comparaison 2004-2011 sur le bassin versant de la rivière Elorn ; en effet, une précédente enquête, réalisée en 2004, avait concerné le bassin versant Bretagne-Eau-Pure Elorn.

Les principaux résultats apparaissent dans le diaporama présenté (ci-joint), en lien avec les questions évaluatives correspondantes.

Sophie Kuhn explique que, suite au premier copil, 8 grandes questions évaluatives ont été retenues pour orienter la réflexion et l'analyse du programme mené.

Ces analyses, ainsi que les réponses obtenues, sont présentées dans le diaporama :

Q1 : concernant la communication, il y a un double constat d'une difficulté à mobiliser les acteurs et d'un sentiment de sur-sollicitation ; le SAGE est à la fois peu connu et vécu comme une « couche supplémentaire ».

Un représentant agricole rappelle que la profession avait notamment demandé que la communication soit davantage axée sur les réalisations et sur les avancées (points positifs).

Jérôme Vassal montre que, sur la base de l'enquête statistique régionale, le programme de bassin versant et ses actions et enjeux, ainsi que la structure porteuse (le Syndicat de Bassin de l'Elorn) sont moyennement connus par les agriculteurs du territoire du SAGE ; il est à noter cependant que le territoire a été élargi lors de l'élaboration du SAGE, doublant le nombre d'exploitations concernées.

⇒ il apparaît dans tous les cas nécessaire qu'un plan de communication adapté soit réfléchi et mis en place pour le prochain contrat.

Q2 : concernant la pertinence et l'adéquation des outils proposés, la complexité et la rigidité des outils agri-environnementaux disponibles apparaissent très pénalisantes.

Les contrôles MAE sont mal vécus par les agriculteurs (temps passé notamment), cependant que les mesures sont trop peu incitatives.

Nolwenn Le Gac indique qu'une évaluation du dispositif M.A.E à l'échelle régionale est en cours et qu'une communication en sera faite.

Par ailleurs, il a été relevé que les leviers réglementaires étaient faibles pour accélérer les mises en conformité demandées par le SAGE (défaut de police de l'environnement).

L'importance stratégique des travaux de mise aux normes des installations d'assainissement non collectif est discutée par les représentants ruraux, en rapport notamment avec la prépondérance des grosses stations urbaines (ex : STEP de Brest)...

⇒ les bras de leviers offerts par les outils réglementaires apparaissent dans tous les cas trop faibles en rapport avec les objectifs du contrat.

Q3 : concernant l'impact du contrat sur l'évolution des pratiques agricoles, il apparaît, sur la base des résultats de l'enquête statistique, que le territoire de l'Elorn ait plutôt bien progressé sur les indicateurs concernant azote (ce qui s'explique aussi par l'importance du volet réglementaire appliqué à ce territoire classé en ZES), alors que les indicateurs concernant les pesticides sont moins positifs.

Les représentants agricoles présents estiment qu'il n'est pas pertinent de comparer l'Elorn avec la Bretagne, ou d'autres bassins très différents quant aux structures d'exploitation ainsi qu'aux conditions pédoclimatiques ; la nature des sols et le manque de temps des éleveurs limitent les possibilités d'engagement dans le désherbage alternatif notamment...

Q4 : concernant la pertinence de définir des objectifs précis dans le contrat, certains représentants agricoles estiment qu'il faudrait revoir l'objectif de 22 mg/l en 2021.

Philippe Masquelier répond que seule la CLE est compétente pour fixer les objectifs du SAGE ; le contrat 2011-2013 s'est pour sa part fixé un objectif 2013 à 30 mg/l.

Jérôme Vassal précise que la moyenne 2012 a été de 31,1 mg/l à l'usine de Pont ar Bled.

Les représentants agricoles déplorent également le manque d'évaluation économique des évolutions attendues par le SAGE.

Il est répondu notamment qu'il est difficile de faire ressortir « l'effet SAGE » des évolutions structurelles liées aux conjonctures du marché ou à la réglementation...

Q5 : concernant la mobilisation des acteurs dans les instances de pilotage, Philippe Masquelier présente les courbes d'évolution des participations aux réunions de la CLE ; un désengagement relatif est constaté ; de même pour le comité de pilotage du contrat.

L'organisation des réunions en journée, pour des membres le plus souvent bénévoles et ayant un travail par ailleurs, est discutée...

Q6 : concernant la plus-value du contrat, il apparaît clair que certaines actions et certains financements lui sont liés, notamment les programmes liés à l'entretien des milieux, mais

également les opérations coordonnées concernant l'assainissement ; le contrat permet également d'assurer un accompagnement des maîtres d'ouvrages.

Q7 : concernant la cohérence entre les orientations du SAGE et de l'économie agricole, le débat sur le manque relatif, mais aussi la difficulté, d'une évaluation économique de l'évolution des systèmes agricoles est relancé...

Q8 : concernant l'adéquation entre les moyens d'actions et les objectifs du contrat, le manque de bras de levier apparaît à nouveau dominant.

Les petites communes se déclarent par ailleurs très démunies depuis le désengagement des services de l'Etat dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La profession agricole insiste sur l'importance des efforts réalisés et des résultats obtenus malgré les difficultés ; il faut s'en féliciter.

Sur cette note positive, Thierry Fayret remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

Une troisième réunion sera organisée avant l'hiver.

§§§§§§§§§§§§§§§§